



SAINT-JEANNET  
Porte des Baous

**Objet : Réunion du conseil municipal**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

<p><b>Lundi 11 février 2019 à 19 heures</b> <b>Salle Saint Jean-Baptiste</b></p>
--

**Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2018**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 joint à la présente note explicative de synthèse.

**Communication** : Rapport d'activité de la Métropole Nice Côte d'Azur pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017. Ce rapport est à disposition en mairie.

**Ordre du Jour :**

- 1. Mandats locaux – Modification des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction**  
(Rapporteur : Monsieur le Maire)
- 2. Personnel communal – Adoption d'un nouveau règlement de formation**  
(Rapporteur : Madame Muriel CHRISTOPHE)
- 3. Personnel communal – Fixation plafond frais pédagogiques Compte Personnel de Formation (CPF)**  
(Rapporteur : Madame Muriel CHRISTOPHE)
- 4. Personnel communal – Adoption d'un nouveau règlement intérieur**  
(Rapporteur : Madame Muriel CHRISTOPHE)
- 5. Les coteaux du Var à Saint-Jeannet – Avis de la commune concernant le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Les Coteaux du Var »**  
(Rapporteur : Monsieur Christian SEURET)

**6. Ouverture du nouveau Point Jeunes – Approbation d’une convention d’objectifs et de moyens et d’une convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux et de matériel avec l’association Club Jeunesse**

(Rapporteur : Madame Christiane MOCERI)

**7. Synthèse des délégations consenties au Maire en vertu de l’article L. 2122-22 du CGCT**

(Rapporteur : Madame Christiane MOCERI)

Vous trouverez, ci-joint, conformément aux dispositions de l’article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse présentant les affaires, qui seront soumises à délibération lors de cette réunion.

Comptant sur votre présence, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sincères salutations.

M. Jean-Michel SEMPÉRÉ,  
Maire de Saint-Jeannet

